

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2012

		Prés.	Abs exc.	Abs			Prés.	Abs exc.	Abs
Ludovic BUISSON	Maire	X			Jean-Paul COMBE	CM		X	
François LAURENT	Adj	X			Stéphane CARRERAS	CM		X	
Christian PESSELOIN	Adj	X			Ludovic POYET	CM	X		
Marthe JACMAIN	Adj	X			Sonia PUIPIER	CM		X	
Christine DAVAL	Adj	X			Hélène ROUE	CM	X		
Irène CARRERAS	CM		X						
Cécile ARTHAUD	CM	X							
Pierre BEAU	CM	X			Secrétaire élu pour la séance : M. LAURENT François				
Mme Sonia PUIPIER donne pouvoir à Mme Marthe JACMAIN Monsieur Jean-Paul COMBE donne pouvoir à Mme Cécile ARTHAUD Monsieur Stéphane CARRERAS donne pouvoir à Mme Christine DAVAL Mme Irène CARRERAS donne pouvoir à M. François LAURENT									
Sur Convocation du Maire en date du 23/03/2012									

ORDRE DU JOUR

- **Approbation des Comptes de Gestion**
- **Comptes Administratifs 2011**
- **Affectation des résultats**
- **Budgets 2012**
- **Versement subvention au CCAS**
- **Contrat Unique d'Insertion**
- **Demandes de Subventions**
- **Etude - Captage des Places**
- **Dénomination des Rues**
- **Divers**

Le Compte-rendu du Conseil municipal du 9 février 2012 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION : BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire présente au Conseil les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier, accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Il permet ensuite au conseil de s'assurer que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

APPROUVE les comptes de gestion de l'exercice 2011,
 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
 DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2011 par Madame la Trésorière, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserves de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2011, BUDGET PRIMITIF 2012 ET AFFECTATION DE RÉSULTATS : COMMUNE

Dépenses de Fonctionnement :

Libellé	Crédits ouverts 2011	Mandats émis 2011	Budget primitif 2012
Charges à caractère général	155 414.00	151 149.28	146 508.50
Charges du personnel	245 015.27	243 883.88	247 950.00
Autres charges gestion courante	131 465.20	131 465.20	132 529.00
Charges Financières	13 701.39	13 700.76	16 784.00
Charges exceptionnelles	3 398.85	3 210.40	3 000.00
Virement à la section d'investissement	488 530.74	0.00	318 895.50
Opérations d'ordre entre section		88 000.00	
AFFECTATION DE RESULTAT			157 033.00
TOTAL DES DEPENSES	1 037 525.45	631 409.52	1 022 700.00

Recettes de Fonctionnement :

Libellé	Crédits ouverts 2011	Titres émis 2011	Budget primitif 2012
Atténuations de charges	29 635.00	31 514.16	8 600.00
Produits des services	70 300.00	76 732.62	65 500.00
Impôts et taxes	358 000.00	377 073.78	373 000.00
Dotations et participations	537 700.00	274 738.06	504 600.00
Autres produits gestion courante	65 000.00	67 434.43	70 000.00
Produits exceptionnels	0	104 452.29	0
Excédent de fonctionnement reporté 2010	0		
TOTAL DES RECETTES	1 060 635.00	931 645.34	1 022 700.00

Dépenses d'Investissement :

Libellé	Crédits ouverts 2011	Mandats émis 2011	Budget primitif 2012
Immobilisations incorporelles	11 286.38	11 285.56	0.00
Immobilisations corporelles	94 542.40	80 553.75	66 420.00
Immobilisations en cours	1 041 849.23	578 907.35	577 896.35
Remboursement d'emprunt	67 728.33	67 728.33	83 163.72
<i>Déficit d'investissement reporté du Compte Administratif 2010</i>	262 541.42		
<i>Déficit d'investissement reporté du Compte Administratif 2011</i>			457 268.83
Restes à réaliser 2011			180 000.00
TOTAL DES DEPENSES	1 477 947.76	738 476.99	1 364 748.90

Recettes d'investissement :

Libellé	Crédits ouverts 2011	Titres émis 2011	Budget primitif 2012
Subventions d'investissement	0.00	0.00	
Emprunt et dettes assimilées	617 978.86	200 000.00	488 473.71
Dotations Fonds divers Réserves(10) =	16 692.73	16 317.71	100 110.86
<i>Affectation de résultat l'investissement 2010</i>	239 431.87	239 431.87	
<i>Affectation de résultat l'investissement 2011</i>			457 268.83
Produits de cessions	88 000.00	0.00	0.00
Opérations d'ordre entre sections		88 000.00	
Virement de la section de fonct.	511 640.29	0.00	318 895.50
TOTAL DES RECETTES	1 473 743.75	543 749.58	1 364 748.90

COMPTE ADMINISTRATIF 2011, BUDGET PRIMITIF 2012 ET AFFECTATION DE RÉSULTATS : EAU ET ASSAINISSEMENT

Dépenses d'Exploitation :

Libellé	Crédits ouverts 2011	Mandats émis 2011	Budget primitif 2012
Charges à caractère général	33 372.17	31 221.44	33 000.00
Charges du personnel	50 000.00	50 000.00	50 000.00
Atténuation de produits	17 707.20	17 707.00	17 225.00
Autres charges gestion courante	931.82	931.82	1 000.00
Charges Financières	0.00	0.00	0.00
Charges exceptionnelles	127.84	127.84	150.00
Virement à la section d'investissement	138 129.70	0.00	93 223.01
Opération d'ordre entre section	59 197.73	0.00	59 197.73
TOTAL DES DEPENSES	299 466.46	99 988.10	253 825.74

Recettes d'Exploitation :

Libellé	Crédits ouverts 2011	Titres émis 2011	Budget primitif 2012
Ventes de produits	115 818.13	115 539.45	108 822.12
Subventions d'exploitation	52 000.00	0.00	0.00
Produits exceptionnels		201.74	0.00
Opérations d'ordre entre section	21 832.03	0.00	21 832.03
<i>Excédent d'exploitation reporté de 2010</i>	109 816.30	0.00	
<i>Affectation de l'excédent global d'exploitation de 2010</i>			123 171.59
TOTAL DES RECETTES	299 466.46	115 741.19	253 825.74

Dépenses d'investissement :

Libellé	Crédits ouverts 2011	Mandats émis 2011	Budget primitif 2012
Immobilisations incorporelles	30 693.68	2 560.76	30 000.00
Immobilisations corporelles	120 000.00	0.00	100 000.00
Immobilisations en cours	30 000.00	2 471.53	30 000.00
Remboursement d'emprunt	0.00	0.00	0.00
Opération d'ordre entre section	21 832.03	0.00	21 832.03
<i>Déficit d'investissement reporté du Compte Administratif 2010</i>	0.00		
TOTAL DES DEPENSES	202 525.71	5 032.29	181 832.03

Recettes d'investissement :

Libellé	Crédits ouverts 2011	Titres émis 2011	Budget primitif 2012
Dotation fonds divers réserves	2 563.79	0.00	2 780.44
Emprunts et dettes assimilées		0.00	29 028.85
<i>Affectation de résultat au financement de l'investissement</i>	2 634.49	0.00	0.00
Virement de la section de fonct.	55 000.00	0.00	93 223.01
Opérations d'ordre entre section	138 129.70	0.00	59 197.73
<i>Affectation excédent global d'investissement</i>			
TOTAL DES RECETTES	199 891.22	0.00	184 229.83

COMPTE ADMINISTRATIF 2011, BUDGET PRIMITIF 2012 ET AFFECTATION DE RÉSULTATS : LOTISSEMENT LES ORÉADES**Dépenses de Fonctionnement :**

Libellé	Crédits ouverts 2011	Mandats émis 2011	Budget primitif 2012
Charges à caractère général	1 000.00	0.00	0.00
Autres charges gestion courante	10 000.00	9 542.62	9 542.62
Charges Financières	1 228.00	1 228.00	962.85
Opération d'ordre entre section	100 337.63	78 168.93	
Virement à la section d'investissement	170 000.00	0.00	
<i>Déficit de fonctionnement reporté de 2010</i>	245 630.32		
<i>Affectation Déficit de fonctionnement 2011</i>			
<i>Variation de stocks de terrains aménagés</i>			346 194.37
TOTAL DES DEPENSES	528 196.75	88 940.35	356 699.84

Recettes de Fonctionnement :

Libellé	Crédits ouverts 2011	Titres émis 2011	Budget primitif 2012
Produits des services	180 000.00	229 449.40	91 012.03
Produits exceptionnel	0.00	0.00	0.00
Variation de stocks de terrains aménagés	8 196.75	346 194.37	24 614.71
Excédent de fonctionnement reporté	0.00	0.00	241 073.10
TOTAL DES RECETTES	188 196.75	575 643.77	356 699.84

Dépenses d'Investissement :

Libellé	Crédits ouverts 2011	Mandats émis 2011	Budget primitif 2012
Remboursement d'emprunt	8 161.00	8160.08	8 426.03
Opération d'ordre entre section	8 196.75	346 194.37	
<i>Terrains aménagés</i>			24 614.71
<i>Déficit d'investissement reporté du Compte Administratif 2010</i>	36 968.11		
<i>Affectation déficit d'investissement 2011</i>			313 153.63
TOTAL DES DEPENSES	53 325.86	354 354.45	346 194.37

Recettes d'investissement :

Libellé	Crédits ouverts 2011	Titres émis 2011	Budget primitif 2012
Emprunt et dettes assimilées	122 988.23	0.00	0.00
Terrains aménagés			346 194.37
Virement de la section de fonctionnement	170 000.00	0.00	
Opérations d'ordre entre section	100 337.63	78 168.93	
TOTAL DES RECETTES	393 325.86	78 168.93	346 194.37

TAUX DES IMPÔTS LOCAUX 2012

Comme chaque année, le Conseil Municipal examine les taux de la part communale des impôts locaux, comprenant la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et la Taxe Foncière sur les propriétés non-bâties.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix POUR et 3 Abstentions :

DECIDE d'augmenter de 2.6 % les taux des impôts locaux pour 2012,
Et FIXE le Taux de la Taxe d'Habitation à 4.00 %,
la Taxe Foncière sur le Bâti à 9.18 %,
la Taxe Foncière sur le non-bâti à 33.42 %,
INSCRIT les recettes en découlant au budget communal pour 2012

VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget 2012 du CCAS s'élève à la somme de 8 204.45 €. Le Compte Administratif 2011 présente un excédent de fonctionnement de 1804.45 €. Il rappelle qu'une subvention de 6 400 € a été inscrite au Budget communal de l'exercice 2012, article 657362. Il propose au Conseil Municipal de confirmer le versement de cette subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le versement d'une subvention de 6 400 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au titre de l'année 2012.

Les Crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif de l'exercice en cours article 657362.

CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de recruter un agent technique dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion à partir du 10 avril 2012.

Cet agent effectuera 35 heures hebdomadaire pour une durée de 6 mois.

Cet agent effectuera l'entretien de locaux (école, mairie, régie camping) et la régie du camping municipal.

Le Conseil municipal,

Où cet exposé,

AUTORISE son Maire à recruter un agent technique en contrat CUI pour une durée hebdomadaire de 35 heures pour une durée de 6 mois à partir du 10 avril 2012.

PROPOSE de recruter pour ce poste, Melle Marylou REBOUX.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE « MATÉRIELS DE DÉNEIGEMENT »

ACHAT D'UNE LAME À NEIGE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est important de prévoir l'achat d'une lame à neige.

En effet, le déneigement de l'hiver prochain ne pourra pas être réalisé avec la lame actuelle, celle-ci étant trop dégradée.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prévoir l'achat de cette lame susceptible de recevoir une aide financière du Conseil Général, au titre de « Matériels de déneigement ».

Il présente pour ce faire le devis établi par l'entreprise P.M.A. Perreux Motoculture d'un montant de 4 500 € HT.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le devis précité d'un montant total HT de 4 500 euros.

DIT que la dépense sera inscrite au budget.

AUTORISE son maire à signer les pièces afférentes.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE CANTONALE

- POSE D'UNE ALARME DÉTECTION INCENDIE DE TYPE 1 : RÉSIDENTE POUR PERSONNES ÂGÉES LE COLOMBIER

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer l'alarme de détection incendie de la Résidence pour Personnes Agées « le Colombier », non conforme à ce type d'établissement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prévoir l'achat d'une alarme de détection Incendie de Type 1 susceptible de recevoir une aide financière du Conseil Général, au titre de l'Enveloppe Cantonale 2012

Il présente pour ce faire le devis établi par l'entreprise Yves GAYRAUD d'un montant de 6 658.20 € HT.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le devis précité d'un montant total HT de 6 658.20 €uros.

DIT que la dépense sera inscrite au budget.

AUTORISE son maire à signer les pièces afférentes.

- RÉFECTION DES 9 CAPTAGES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à différents travaux d'entretien des 9 captages d'eau potable.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prévoir l'achat de diverses fournitures (joints pour capot regard, tamis maille laiton de cheminée, compteurs....) susceptibles de recevoir une aide financière du Conseil Général, au titre de l'Enveloppe Cantonale 2012

Il présente pour ce faire le devis établi par l'entreprise SOVAL d'un montant de 3 887.53 € HT.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le devis précité d'un montant total HT de 3 887.53 €uros.

DIT que la dépense sera inscrite au budget.

AUTORISE son maire à signer les pièces afférentes.

- CHAUFFAGE DU VESTIAIRE FOOT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les dysfonctionnements du chauffage des vestiaires du foot et qui de plus ne possède pas de régulation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prévoir des travaux du chauffage existant avec pose de régulation, de thermostat, susceptibles de recevoir une aide financière du Conseil Général, au titre de l'Enveloppe Cantonale 2012

Il présente pour ce faire le devis établi par la SARL ROBERT Jean-Pierre d'un montant de 3 698.10 € HT.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le devis précité d'un montant total HT de 3 698.10 €uros.

DIT que la dépense sera inscrite au budget.

AUTORISE son maire à signer les pièces afférentes.

ÉTUDE DU CAPTAGE DES PLACES

Demande de subvention au Conseil Général et l'Agence de l'Eau

La municipalité de Sail-sous-Couzan souhaite poursuivre et finaliser la procédure de protection du Puits des Places.

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude de faisabilité avait été réalisée en 2001.

L'Agence Régionale de la Santé demande l'actualisation du rapport de faisabilité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ré-actualiser les données liées aux coûts de la protection en y incluant les hypothèses variables concernant le niveau de débit de prélèvement (inf. à 8 m³/h et sup à 8 m³/h).

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le devis établi par le Bureau Conseil MONTORIER d'un montant de 2 590 € HT comprenant le déplacement sur site, un rapport de faisabilité actualisé, une réunion en Mairie en présence de l'ARS et de la Direction Départementale du Territoire, la Mission d'accompagnement pour la visite hydrogéologique.

Monsieur le Maire rappelle que la mission de protection du captage d'eau des Places avait été validée par délibération du conseil municipal du 2 septembre 2010, l'entreprise retenue pour réaliser la phase 3 (dossier d'enquête publique) et la phase 4 (Procédure foncière) est AFACOR pour un montant de 11 940 € HT.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le devis établi par le Bureau d'Etude BCM d'un montant de 2 590 €uros HT.

DIT que la dépense sera inscrite au budget.

SOLLICITE une demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

AUTORISE son Maire à signer les pièces afférentes.

DÉNOMINATION DE RUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les plaques nominatives de rues ont été installées et les numéros d'habitation ont été distribués aux particuliers.

Cependant, une voie publique n'a pas été dénommée ; il s'agit de la voie qui débute de la Rue des Roches (vers l'ex Ecole des Roches) en direction de la maison de Mme et M. BRUGIERE.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer cette voie,

PROPOSE la dénomination d' « Impasse des Abeilles ».

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

APPROUVE cette dénomination.

CAMPING MUNICIPAL – TARIFS 2012

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de fixer les tarifs du terrain de camping municipal à partir du 1er avril 2012.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de 2,5 %.

Le Conseil Municipal, l'exposé de son Président entendu, après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs journaliers suivants du 1er avril 2012 au 31 mars 2013 :

- Campeur : **1.52 €**
- Automobile : **1.22 €**
- Emplacement : **1.22 €**
- Branchement électrique : **2.35 €**

Du 1er avril au 15 octobre 2012 :

- garage mort : **2.88 €**

Du 16 octobre 2012 au 31 mars 2013 :

- garage mort : **0.79 €**

CONSERVE le principe d'une tarification sur 7 mois, payable par mensualité, pour laquelle les usagers auront la faculté d'opter :

- forfait pour un couple **714.50 €**

soit par mois **105.78 €**

- forfait pour personne seule **546.40 €**

Soit par mois **78.05 €**

CAUTION pour gens de passage **220 €**

Stipulant que toute personne supplémentaire devra payer le tarif journalier.

Les nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1er avril 2012.

Les enfants de moins de 7 ans paient demi-tarif.

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA RÉGION BOËNNAISE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de SAIL-SOUS-COUZAN était adhérente au Syndicat Intercommunal des Transports Scolaire de la Région Boënnaise.

Compte tenu que ce Syndicat a été dissous, la Préfecture de la Loire nous demande de délibérer sur cette dissolution.

Ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DECIDE de voter pour la dissolution du Syndicat des Transports Scolaires de la Région Boënnaise.

CLOTURE le budget du Syndicat des Transports Scolaires de la région boënnaise.

VERSE la somme de 1 146 € à la commune de Boën et 1 584.06 € à l'ADTEEP.

EXTENSION RESEAUX LIEU DIT PRAVAL – Propriété Rage

Monsieur le maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'Extension réseaux lieu dit Praval – propriété Rage

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation Commune
Extension BT lieu dit Praval	Forfait 12 kVA		1 000.00 €
	Linéaire sout. Coordonné = 45 mètres	54.0 €/ml	2 430.00 €
Renforcement réseau BT poste « Praval	26 600 €	0.0 %	0.00 €
Extension GC télécom lieu dit Praval	Linéaire sout. Coordonné = 45 mètres	20.0 €/ml	900.00 €
TOTAL			4 330.00 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de l' « Extension réseaux lieu dit Praval – propriété RAGE » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à monsieur le maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 1 année.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE ET RÉFECTION DES RÉSEAUX **ESQUISSE D'AMÉNAGEMENT : ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 97** **ROUTE DE ST JUST**

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la voirie et la réfection des réseaux - Route de St Just - .

Ont signé au registre tous les membres présents,
CERTIFIE,

Fait à SAIL-SOUS-COUZAN, le 29 mars 2012

Le Maire,
Ludovic BUISSON